

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 20 octobre 2023

Objet : Question orale - Conseil municipal du 30 octobre 2023
PJ : Annexe Extraits du Projet de Plan Vélo adopté en 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe une question orale, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, notre question vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 30 octobre, je vous remercie de la porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Travaux du Plan vélo et sécurité des usagers

En séance du conseil municipal du 25 septembre 2023, nous vous avons interrogé sur les travaux liés au Plan Vélo et plus spécifiquement sur le traitement du carrefour de la rue des Bonnes Gens avec la rue du Gal Leclerc.

Depuis la suppression du rond-point, la fluidité du trafic n'est plus assurée et le franchissement de cette intersection est dangereux aux heures de pointe pour les usagers et tout particulièrement pour les cyclistes.

Quand bien même le projet figurant au Plan Vélo adopté en 2021 prévoyait une gestion du carrefour par feux tricolores, vous avez déclaré que les feux resteront à l'orange clignotant et que vous ne prendriez pas le risque qu'un automobiliste reste coincé sur les rails au moment de la fermeture du passage à niveau de la rue des Bonnes Gens.

Nous vous interpellons en conséquence sur l'une des prochaines tranches de travaux du Plan Vélo qui concernera le tronçon de la rue du Gal Gouraud compris entre la voie ferrée et les remparts.

De la même façon que pour le carrefour Leclerc/Bonnes Gens, le projet de réaménagement figurant au Plan Vélo prévoit la suppression du rond-point existant et son remplacement par un carrefour en T avec gestion par feux tricolores (cf. Annexe).

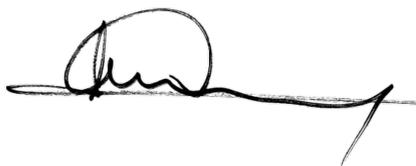
Il est précisé que le carrefour à proximité de la voie ferrée sera régulé par des feux en coordination avec l'ouverture/fermeture du passage à niveau ferroviaire, « afin de garantir une fluidité optimale de la circulation ».

Cette solution préconisée dans le projet voté fin 2021 reste-telle d'actualité ?

Pourquoi, dans une configuration très proche de celle de la rue du Gal Gouraud, la régulation du carrefour Leclerc/Bonnes Gens par feux coordonnés avec l'ouverture/fermeture du passage à niveau n'est-t-elle pas mise en œuvre ?

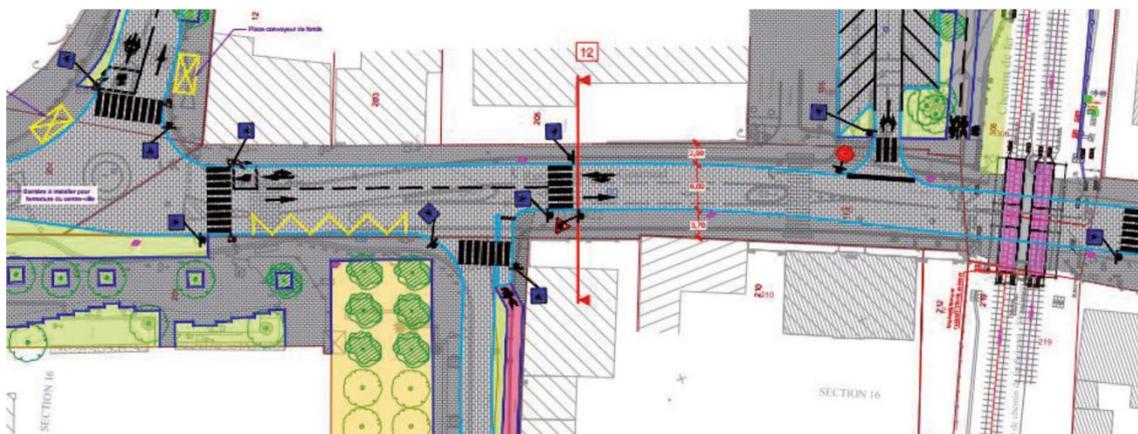
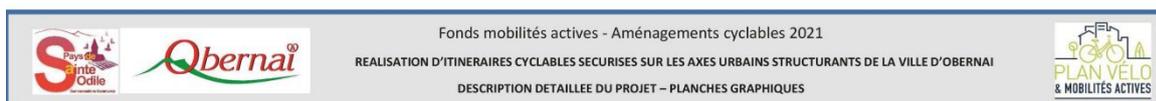
En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent



Annexe - Extraits du projet de Plan Vélo

1 – Aménagements carrefour rue du Gal Gouraud / rue du Gal Leclerc



- la transformation du giratoire Freppel en carrefour en T, régulé par feux en coordination avec l'ouverture/fermeture du passage à niveau ferroviaire voisin : les simulations dynamiques réalisées en phase études ont montré en effet que la régulation par feux de circulation était la plus appropriée pour garantir une fluidité optimale de la circulation, en particulier lors des heures de pointe ;

2- Aménagements carrefour rue du Gal Leclerc / rue des Bonnes Gens



Le carrefour giratoire existant entre la rue du Général Leclerc et la rue des Bonnes Gens sera transformé en carrefour en T géré par feux de circulation. Le giratoire existant, de faibles dimensions, est inapproprié à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées. Cette évolution importante permet d'assurer la parfaite continuité de l'itinéraire cyclable « rue du Général Leclerc » tout en sécurisant les entrées/sorties des cyclistes provenant ou en direction de la rue des Bonnes Gens. La gestion du carrefour « Rue des Bonnes Gens » intègre également celle du carrefour avec la rue du Foyer, immédiatement voisin. Le carrefour projeté, moins consommateur en emprise que le giratoire actuel, libère une emprise importante permettant la création d'un espace vert qui mettra en valeur l'entrée dans la partie la plus dense et urbaine de la rue du Général Leclerc.